

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 8 JUILLET à 20 H 00**

**Etaient présents :**

Mrs HENNEBERT, MORELLE, CARE, DELATTRE, MIELCZAREK

Mmes THEOLAT, DEGARDIN, DI MUZIO, MARATIER, VALOIS

**Absent excusé :**

M. DZIK

**Absents** M. MARCAILLE ME. HEGO

**Approbation de la réunion de conseil du 27 mai 2024**

**DELIBERATION : VOTE DE LA SUBVENTION ECOLE (CAISSE DES ECOLES)**

M. Hennebert :

Une demande de subvention de fonctionnement est demandée comme chaque année, pour un montant de 3 500,00 €

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**DELIBERATION : VOTE DE LA SUBVENTION APER**

M. Hennebert : l'APER (Association pour la Petite Enfance Rurale)

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande de subvention de fonctionnement.

Il nous demande la même somme que l'année dernière, c'est-à-dire 74 160,02 €

Faisant partie du bureau de l'APER (Mmes THEOLAT Josée, DI MUZIO Anne-Marie et VALOIS Dominique n'ont pas participé au vote pour cette subvention)

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**DELIBERATION : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE VALENCIENNES METROPOLE POUR LA CLOTURE DE LA CRECHE DANS LE CADRE DU FSIC**

M. Hennebert :

La clôture extérieure ne fait pas partie du marché ; c'est-à-dire qu'elle a été montée en 3 fois

En 2022, on a démarré ; en 2023, on a continué ; et en 2024, on a encore 15 mètres à faire

Pour cette clôture extérieure, nous pouvons demander une subvention de Valenciennes Métropole

Le coût total de la clôture s'élève à 12 610,80 € HT

Si vous êtes d'accord, nous allons demander à Valenciennes Métropole de bénéficier du soutien financier de la Communauté d'agglomération au niveau du FSIC (Enveloppe 2020 – 2026) ; c'est-à-dire à 50 % du montant soit, 6 305,00 € HT de subvention

Est-ce que vous êtes d'accord ?

Un membre du CM : Et ce sera versé quand ?

M. Hennebert : Au mois de Septembre, au prochain Conseil Communautaire ; mais le courrier partira dès maintenant et ce sera budgété. Un plan de financement doit être fourni.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **DELIBERATION : CHOIX DU GEOMETRE POUR LE 21 RUE JEAN JAURES ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE SCOLAIRE**

M. Hennebert :

Avant de commencer les travaux, on doit demander de métrer les parcelles, le garage présence d'amiante sur le toit.

3 Bureaux d'études ont remis une offre :

GEOPROJET situé à Saint-Amand : Offre d'un montant de 3 950,00 € HT

ALTIGEO situé à Valenciennes : Offre d'un montant de 3 450,00 € HT

GEOMETRE-EXPERT à Denain : Offre d'un montant de 6 500,00 € HT

C'est pour le garage, la maison, pour mettre les bornes et délimiter les limites de propriété.

Un membre du CM :

On a le plan du cadastre ?

M. Hennebert :

C'est la parcelle 1753, mais il y a une partie qui va sur la terrasse de la dame d'à côté ; et cette parcelle, il faut que ce soit bornée ; car quand on va effectuer le permis de construire, à l'avenir, ce numéro de parcelle fait partie du bien de la commune ; il ne fait pas partie du bien de Madame, et c'est pour ça qu'il doivent mettre des bornes, ou on va, ou on arrête et ou on est chez nous. C'est pour cela que l'on demande de border au géomètre

Tant que l'on n'a pas borné, on n'a pas de repère et cela sera demandé pour le permis de construire

Sur la toiture du garage, c'est de l'amiante ; la toiture est morte et doit être démontée.

Cela sera fait en temps et heure selon la procédure qui nous sera demandé

C'est pour cela que je vous demande de valider la demande de passage d'un géomètre

Y a-t-il des remarques ? Pas de remarques

ALTIGEO a été choisi

Mme Théolat : ALTIGEO ce n'est pas le géomètre qui a travaillé pour le terrain de foot ?

M. Hennebert : Si, il a travaillé pour le terrain de foot, la place.

Donc, c'est 3 450,00 € HT soit 4 140,00 € TTC

Donc si vous êtes d'accord, on prendra la délibération comme il se doit

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Fin de séance à 20 H 45**